

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	4 (1928-1929)
Heft:	18
Artikel:	Le désarmement intégral et l'économie
Autor:	Burky, C.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-711262

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Der Reiter hatte nur eine Sorge: der Gaul könnte gegen die Bäume zureiten und ihn am Geäst abstreifen, wie Absalom. Aber Tzschegeha hatte seine Jugend auf freier Piste verlebt und hatte eine Abneigung von Bäumen, so dass ihm dieser siegreiche Gedanke gar nicht kam. Aber er beabsichtigte, den Pfarrer, der um keinen Preis hinunter wollte, in dieser etwas schmählichen Situation durch das Dorf zu tragen und vor dem Stalle den letzten Versuch zu machen, ihn abzuwerfen. Der ungewohnte Galopp hatte ihn freilich etwas müde gemacht, umso mehr, als ihm die Schenkel des Herrn Pfarrer den Atem schwer beeinträchtigten. So gab er im Tempo etwas nach, als er sich dem Dorfe näherte, welche Gelegenheit der geistliche Reiter dazu benutzte, nach den verlorenen Zügeln zu greifen und sie, so gut es einhändig ging, zu ordnen. Eben war das erste Haus erreicht, als sich die Geistlichkeit rettete, wieder aufzurichten und die Zügel ergriff. Zum grossen Entsetzen des Herrn Wallach. Denn nun war die ganze Anstrengung für die Katz gewesen. Der vermaledeite Kirchenherr sass aufrecht im Sattel und tat nicht dergleichen, dem Galopp Einhalt tun zu wollen. Zur grossen Verwunderung der Bewohner, die für ihre Kinder und Hühner fürchteten, die auf offener Strasse sich tummelten.

Der Stall war erreicht. Stopp gemacht. Aber wenn der Ungar gemeint hatte, er könne in den Stall, so war das eine Täuschung gewesen, denn, nachdem der Geistliche dem Herrn Corpus über die Vorgänge referiert hatte, wendete er den Wallach wieder mit den Worten: «Mer wend em jetzt grad namal zeige, was rite-n-ischt.» Machtet Kehrt und den gleichen Weg nachmals, aber ohne Theater auf dem Dorfplatz, ohne Einkehr bei der Kneipe, gehorsam über die Brücke und in gestrecktem Galopp auf dem Feldweg über das ganz offene Feld, nur mit dem Unterschied, dass er ihn schon vor dem Dorfe in den Schritt brachte, eingedenk der pferdeerzieherischen Vorschrift, kein Pferd aus dem Galopp in den Stall zu stellen.

Der ungarische Eidgenoss gab beschämt seine Niederlage zu und dachte: «Mit einem Pfarrherrn ist nicht gut Kirschen essen!»

Später wurden sie dann noch gute Freunde, alle drei. Und als die Inspektion durch den Einheitskommandanten kam, war dieser recht erfreut über die gute Kondition des Ungarn und lobte seinen Unteroffizier: «Ich habe mir gedacht, dass Ihr Pferd nicht verknorpeln müsste, wie es etwa vorkommt.»

Er hatte keine Ahnung von dem geistlichen Trainer.

Le désarmement intégral et l'économie.

Le 1er lieutenant Dr. Charles Burky, prof. de géographie humaine à l'université de Genève veut bien nous autoriser à publier un remarquable article sur le «Désarmement». Nous le remercions bien sincèrement de l'intérêt qu'il témoigne ainsi aux sous-officiers.

La députation soviétique a, il y a un an, proposé, à Genève, le désarmement intégral. Elle n'a pas été entendue, pas plus, du reste, que cette année, lorsqu'elle est revenue avec un nouveau programme de gros désarmement partiel. Des gens de cœur s'en sont indignés. Pourquoi n'avoit pas saisi l'occasion, n'avoit pas supprimé une cause manifeste de guerre? Les raisons des contradicteurs ont paru pauvres. Il en est une, essentielle pourtant, qu'on n'a pas fait valoir.

Les Russes, en effet, n'ont oublié — qu'un point —: le sort des démobilisés. L'Europe souffre d'une pléthore de main-d'œuvre. Peut-elle absorber le supplément qu'on voudrait lui remettre?

Notre continent compte, actuellement, trois millions d'hommes sur pied, ou pouvant l'être incessamment. Il s'est déjà bien «assagi», puisqu'en 1913, le nombre était supérieur d'un million. Les amputations affectent, évidemment, les Etats vaincus, l'Allemagne, particulièrement, qui veut justement y voir la valeur parallèle de son chômage.

Mais où sont les occasions de travail susceptibles de répondre à tant de demandes, et si brusquement formulées? Nous pouvons admettre que les Etats, dont les dépenses eussent ainsi été fortement réduites, auraient, de grand cœur, créé quelques rouages supplémentaires dans leurs administrations. Ce travail aurait été imprudent. Il n'eût atteint que les privilégiés. La grosse masse des démobilisés auraient dû, inéluctablement, se présenter sur le marché ordinaire du travail. Qu'y auraient-ils rencontré?

Leurs chances, partout, eussent été maigres. Il existait, en janvier dernier, plus de 2 millions de chômeurs, secourus, en Allemagne, 1½ en Grande Bretagne, complets et partiels, 1½ en Russie même, 391,000 en Italie, 238,000 en Autriche, 161,000 en Pologne, 75,000 au Danemark, 63,000 en Lettonie, 51,000 en Suède, 35,000 aux

Pays-Bas, 28,000 en Irlande, 15,000 en Belgique, 15,000 en Hongrie, 13,000 en Tchécoslovaquie, 8000 en Estonie, 6000 en Noevège, 6000 en Suisse, 4000 en Yougoslavie, 3000 en Finlande et 2000 en France, le pays le mieux partagé.

La statistique n'est pas complète. Quelques Etats ne figurent pas sur la liste. Pour les autres, le chiffre fourni est toujours un minimum. Il n'est question que des chômeurs syndiqués, ou de ceux qui sont secourus, ou de ceux qui s'inscrivent, etc., etc. En réalité, le chômage européen n'est pas de 6 millions, comme il le paraît, mais probablement, de 7 ou de 8!.

Qui ignore les difficultés suscitées par le manque de travail, difficultés dont on n'a pu se défaire dix ans après la conclusion de la paix! Et il faudrait à cette foule en détresse rejoindre les armées du continent?

En fait, ce serait pis. Que deviendrait cette autre masse qui travaille à ravitailler les armées, ces tailleurs, ces cordonniers, en un mot, tous ces ouvriers de la grande, mais le plus souvent, de la petite industrie, dont les fournitures à la troupe sont, parfois, l'unique gagnepain? Il n'est pas question, ici, des fabricants de matériel de guerre que chacun sacrifiera volontiers.

L'Europe n'a pas les moyens de subvenir à l'entretien de dix millions de chômeurs, au bas mot. Sans doute les gros budgets militaires auraient disparu . . . sur le papier: en réalité, ils se seraient convertis en secours de chômage, en dépenses de luxe, accordées pour créer des occasions de travail artificielles, quelques occasions de travail. Il n'en resterait rien pour les œuvres sociales prévues, assurance-vieillesse, instruction, diminution du prix de la vie, etc.

Les syndicats ouvriers se plaignent de la pression exercée par les sans-travail sur les salaires. Il n'est pas jusqu'aux Etats-Unis ou en Australie, dont les gouvernements républicains ou travailliste retiennent à leur façon, l'apparition de la main-d'œuvre européenne. Qu'en serait-il après l'entrée en ligne des démobilisés et de ceux que leur départ aurait contraint à se croiser les bras?

Notre continent, alors effectivement, incapable de résoudre seul sa crise de population, se verrait dans

l'obligation d'adopter vis-à-vis des continents fermés, qui se refusent déjà à son importation et son immigration, une attitude menaçante, en contradiction avec celle que ses sentiments pacifiques lui auraient fait prendre.

Est-ce à dire que le désarmement soit irréalisable? Nous ne savons. Mais la démobilisation est affaire de confiance: si elle peut être réalisée, elle doit l'être progressivement. Elle veut aussi, si ce n'est plus, un ensemble de circonstances extérieures, économiques, favorables, qui, maintenant, en tous cas, n'existent pas. On ne pourra nous accuser de prêcher pour notre paroisse. La Suisse est bien le pays où la proposition soviétique eût été le plus aisément appliquée; son système de milice ne soustrait pas l'ouvrier à l'atelier, et ses habitants n'ont aucun intérêt à perpétuer l'armement chez des ennemis éventuels.

Mais en toute cette affaire, il faut ouvrir largement les yeux. Tout se tient. La démobilisation doit régler le pas sur la capacité d'embauche du continent. Celle-ci sera-t-elle jamais de l'ampleur suffisante? Agir autrement serait viser le désœuvrement, la misère, ou la révolution. A moins, précisément, que ce soit ce qu'on ait voulu!

Au surplus, le désarmement que préconisent les soviets n'est qu'une manœuvre fort adroit de leur part. Pour acheter l'impuissance de l'Europe civilisée, il renonceraient à une armée qui n'a su, dans l'histoire, que se faire rosse sur tous les champs de bataille du continent. Et encore le gouvernement de Moscou ne nous donnerait, certes pas, l'autorisation de vérifier, sur place, sa bonne foi. Qu'il désavoue officiellement, en premier lieu, le principe de la lutte de classe, que, sincèrement, il condamne les tendances révolutionnaires des communistes de tous pays, avec la sanction de l'exclusion si ceux-ci contreviennent. L'atmosphère de confiance qui pourrait en résulter serait le meilleur moyen de revivifier l'activité de l'Europe et de permettre une réduction des armées et le passage au système de milices qui n'est un danger et une charge pour personne et que la Suisse a su mettre en honneur.

1er lieut. Ch. Burky.

Faire son service, gagner son pain!

Nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant dans notre Journal les lignes suivantes que nous empruntons à notre frère de Genève «La Suisse»:

Les instituteurs et les pasteurs antimilitaristes ont beau faire, l'armée, chez nous, se défend d'elle-même. Elle n'est pas à la merci des fautes — et fort rares, d'ailleurs — de ceux qui portent l'uniforme et n'ont pas un sens assez strict de leurs devoirs. Nos braves socialistes, qui hurlent à l'armée si souvent, que diraient-ils si, pour un de leurs députés qui met la main dans le sac postal, on dénonçait l'improbité du parti?

Mais, ce qui inquiète les adversaires de l'armée et de l'esprit qu'elle incarne, c'est de voir l'effort qu'on fait pour assurer aux hommes astreints au service les garanties de salaires et de vacances et les protections qui, trop souvent, leur sont refusées.

A Soleure, l'accord est fait. Il vient d'être conclu à Bâle entre la Société des commerçants, l'Association patronale et la Société des officiers. Les bases de cet accord méritent d'être connues. Les voici:

1. Salaires: Le salaire minimum est: a) pendant les cours de répétition, le 100% du salaire normal pour célibataires et pour mariés; b) pendant l'école de recrues, le 50%; c) pendant le service de sous-officier (école de sous-officier, école de recrues comme sous-officier, service comme sergent-major et fourrier), le 75% pour les mariés et les célibataires soutiens de famille, et le 50% pour les autres célibataires.

Pour les services d'instruction, l'intéressé doit chercher à les faire dans les périodes où son absence gêne le moins la maison qui l'emploie.

2. Vacances: Les cours de répétition ne doivent pas être comptés comme vacances. Pour les autres services, les patrons et les employés s'entendront de gré à gré. Dans la règle, deux jours de service doivent être comptés comme un jour de vacances.

3. Engagement et congédiement: a) Le fait de remplir ses devoirs militaires obligatoires ne doit point donner lieu à un congédiement; b) le fait qu'un postulant aura à faire son école de recrue ou d'autres services militaires ne doit point être un obstacle à son engagement; c) les deux associations demandent que, pour l'obtention des places, les Suisses astreints au service militaire soient traités sur un pied de parfaite égalité avec les autres candidats et qu'ils ne soient pas congédiés par les patrons désireux de se soustraire à l'obligation de leur payer leur salaire pendant qu'ils sont sous les armes.

Certes, je sais que c'est là un accord assez précaire puisqu'il n'est pas obligatoire, mais moralement c'est déjà du terrain gagné et qu'il faut — pour parler militairement — aménager. C'est dire que les officiers devront veiller à son application et ne laisser passer aucun cas où les intérêts d'un soldat seraient menacés ou lésés sans intervenir, et énergiquement. Ils le doivent à leur fonction même et ils peuvent être certains, si besoin est, de trouver tous les appuis nécessaires.

A Genève, nous n'en sommes pas encore tout à fait là. Du moins la question est-elle posée. Un député indépendant, M. Constantin, a, en effet, proposé d'introduire dans la loi sur la protection du travail un article garantissant le droit aux employés de faire leurs services — cours de répétition ou services d'avancement — sans réduction de traitement ou de vacances.

Loi inefficace, dit-on: elle sera tournée trop facilement et il suffira, aux entreprises qui voudront s'en épargner l'application, de n'engager que des dispensés ou des étrangers. On pourrait objecter qu'il y aurait plus d'un moyen d'amener à raison et composition ces entreprises récalcitrantes. Mais il faut reconnaître que, dans l'état de désordre où vit aujourd'hui la profession, la loi ne saurait avoir la sûre efficacité d'une règle acceptée par la corporation ou la communauté professionnelle.

Alors, «entente patronale créant une caisse générale, propose notre frère M. Jean Martin, caisse à laquelle chaque entreprise contribuerait d'après le nombre de ses employés et sans considérer s'ils font du service militaire». Cette entente couvrirait-elle l'ensemble des em-



Löw-Schuhe
BEQUEME FORMEN FÜR JEDEN FUSS

